



## **Département BUREAU DE PRODUCTION de IATSE 514**

### **Les fonctions que nous couvrons sont :**

- **Coordonnateur de production** (*Production coordinator*)
- **Assistant coordonnateur de production** (*Assistant production coordinator*)
- **Secrétaire de production** (*Production secretary*)
- **Coordonnateur de voyage** (*Travel coordinator*)
- **Réceptionniste** (*Receptionist*)
- **Commis de bureau, tout département** (*Office Clerk, all department*)

### **Critères de base, de classification et de reclassification pour toutes les fonctions du département :**

- 1 Tout candidat devra soumettre un C.V. correspondant aux prés requis mentionnés ci-dessous.
- 2 Indiquer seulement les projets pour lesquels vous détenez un crédit.
- 3 Votre C.V. peut inclure des films, des séries télé, des publicités des vidéo-clips ou toute autre forme de productions.
- 4 Certifications et formations obligatoires :
  - Secourisme général avec RCR, niveau C
  - SIMDUT 2015
  - Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail
  - Prévention et gestion du harcèlement : civilité et respect en milieu de travail (QUÉBEC)
- 5 Pour chacune des fonctions ci-haut mentionnées, une équivalence de travail documentée sera analysée et considérée, sous réserve d'approbation, par le comité d'adhésion. De plus, les habiletés pour lesquelles le postulant déposera une certification valide seront considérées. De même pour les habiletés techniques qui pourront être validées par un diplôme, un porte-folio ou toute autre preuve de compétences.

**Pour les postes suivants, il reste à redéfinir, développer et présenter les critères de classification et de reclassification. Voici les critères présentement en vigueur :**

**Critères de classification et de reclassification spécifique aux fonctions :**

**Coordonnateur de production** est dit du membre qui :

Fait état d'une expérience de travail, d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours de travail et sur plus d'une production

**Assistant coordonnateur de production** est dit du membre qui :

Fait état d'une expérience de travail, d'au moins quatre-vingt-dix (90) de travail et sur plus d'une production

**Secrétaire de production** est dit du membre qui :

Fait état d'une expérience de travail, d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours de travail

**Coordonnateur de voyage** est dit du membre qui :

Fait état d'une expérience de travail, d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours de travail et sur plus d'une production

**Réceptionniste** est dit du membre qui :

Fait état d'une expérience de travail, d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours de travail

**Commis de bureau, tout département** est dit du membre qui :

Fait état d'une expérience de travail, d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours de travail

**Modifié le 13 février 2020**